

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 09	
Votants : 11	
Pouvoirs : 03	
Pour 11	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 14/03/2022	
Date d'affichage : 25/03/2022	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux,
Le vingt et un mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à C. COMBAZ), Messieurs Romain GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ), François POCCARD-MARION (pouvoir à Maryse FAVRE), Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2022/03/031 : Approbation du compte administratif du budget Eau et Assainissement 2021

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du budget Eau et Assainissement puis il quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2021 et qui s'établissent comme suit :

	CA 2021	CA 2021 après Reports 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	499 707.37 €	499 707.37 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	448 537.69 €	604 265.51 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : Déficit puis Excédent	- 51 169.68 €	104 558.14 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	295 848.51 €	295 848.51 € (+ 36 604.67 de RAR 2021) = 332 453.18 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	307 383.54 €	657 723.68 €
RESULTAT INVESTISSEMENT : Excédent	11 535.03 €	325 270.50 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	- 39 634.65 €	429 828.64 €

En intégrant les reports 2020 en recettes de fonctionnement (+ 155 727.82 €) et en recettes d'investissement (+ 350 340.14 €) :
- le résultat de fonctionnement 2021 présente un excédent s'élevant à 104 558.14 €, (qui sera reporté au BP 2022, c/002)
- le résultat d'investissement 2021 en intégrant les 36 604.67 € de RAR 2021 présente un excédent s'élevant à 325 270.50 €, (soit un montant reporté au BP 2022 de 361 875.17 €, c/001)
- d'où un résultat 2021 après reports égal à 429 828.64 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget Eau et Assainissement.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

